

ACTUALITÉS SOCIALES Du 23 au 27 octobre 2023

CONDITIONS DE TRAVAIL (DURÉE, RUPTURE, CDD...)

LS 24/10 page 1	Enchaîner sans délai un contrat de mission et un CDD n'entraîne pas la requalification en CDI. <i>Cass. soc., 27 sept. 2023, n°21-21. 154 FS-B</i> Les dispositions du Code du travail sont pourtant claires : « à l'expiration d'un contrat de mission, il ne peut être recouru, pour pourvoir le poste du salarié dont le contrat a pris fin, ni à un contrat à durée déterminée ni à un contrat de mission, avant l'expiration d'un délai de carence » (C. trav., art.L. 1251-36). Toutefois, pour la première fois, la Cour de Cassation pose le principe selon lequel, aucune disposition ne prévoit, dans le cas de la succession d'un contrat de travail temporaire et d'un contrat de travail à durée déterminée au bénéfice de l'ancienne entreprise utilisatrice, la sanction de la requalification en contrat de travail à durée indéterminée en cas de non-respect du délai de carence ».
LS 27/10 page 5	Le ministère du Travail refuse de prendre position sur le caractère exclusif de la présomption de démission En raison des contentieux en cours à ce sujet devant le Conseil d'État, Olivier Dussopt considère qu'il serait « prématuré de se prononcer sur l'issue à donner à la suite de ces affaires » La nouvelle présomption de démission « a pour finalité de se substituer à la procédure de licenciement pour faute pour abandon de poste », avait néanmoins réaffirmé l'entourage d'Olivier Dussopt
LS 23/10 page 7	Ryanair définitivement condamné pour travail dissimulé <i>Crim 17/10/202, n°</i> La chambre criminelle vient de rejeter le pourvoi formé par la compagnie Ryanair contre l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Paris. Cela clot 10 années de combat judiciaire entre la CRPN et Ryanair, elle est condamnée à payer 3 millions d'euros de dommages et intérêts à la CRPN.
LS 26/10 page 1	Le devoir de vigilance devant le Tribunal de Paris : première audience en fond <i>Tj Paris 19/9/2023 ; syndicat SUD PTT contre La Poste</i> pour la première fois depuis l'introduction du devoir de vigilance par la loi du 27 mars 2017, un tribunal a examiné cette obligation sur le fond ainsi que ses modalités d'articulation avec le droit du travail

EMPLOI / ÉCONOMIE

LS 24/10 Page 2-3	PLF pour 2024 : adoption partielle suite à la mobilisation du 49.3 <i>Projet de loi de finances pour 2024 (première partie), adopté à l'Assemblée nationale le 20 oct. 2023 suite à l'engagement de la responsabilité du gouvernement</i> Suite au rejet des motions de censure déposées contre le gouvernement, le texte sur lequel le gouvernement engageait sa responsabilité, à savoir la première partie du PLF pour 2024 consacré aux recettes, a été adopté sans plus de débats parlementaires. Le texte intègre de nouvelles dispositions relatives au partage de la valeur, à la contribution supplémentaire à l'apprentissage et à diverses exonérations de cotisations sociales.
LS 25/10 page 2	La Commission européenne présente son programme de travail 2024 Son principal axe : réduire de 25% les charges liées aux obligations de déclaration des citoyens et des entreprises "sans abaisser les normes sociales, environnementales, économiques".
LS 25/10 page 5	Carrefour cède la gestion d'une quarantaine de magasins Le groupe Carrefour vient d'annoncer la cession de 16 hypermarchés et de 21 supermarchés Market à des repreneurs, à indiqué la CFDT le 20 octobre dans un communiqué. Ils passeront en location-gérance en 2024, cela concerne 4 000 salariés qui vont perdre leurs accords d'entreprise et deux mois de rémunération par an.
LS 25/10 page 4	La loi Industrie verte est publiée au Journal Officiel <i>L. n°2023-973, 23 oct., JO 24 oct.</i> Cette loi a notamment pour objectif de développer l'épargne finançant les projets industriels verts, cela passe par l'instauration dans le PER d'une part minimale d'actifs non cotés finançant les PME et entreprises de taille intermédiaire.
LS 27/10 page 3	Le chômage a augmenté de 0.7% au 3e trimestre 2023 en France métropolitaine <i>Dares, étude n°55 relative aux demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi</i> Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A est en hausse de 0.7% entre juillet et septembre 2023
LS 26/10 page 7	Un nouveau service en ligne de validation des compétences pour les demandeurs d'emploi. Pôle emploi a annoncé, le 23 octobre, la création du nouveau service en ligne "Compétences validées" permettant aux demandeurs d'emploi de solliciter leurs anciens employeurs pour une validation de compétences.

FORMATION

LS 23/10 page 5	Formation dans les transports routiers Le journal officiel du 13 octobre 2023 publie l'arrêté d'extension de l'avenant du 1er février 2023 à l'accord du 12 avril 2017 relatif à la "formation professionnelle, la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels".
LS 25/10 page 4	Renforcement des cellules interministérielles dédiées à l'accompagnement des jeunes Un formulaire et un annuaire de prises de contact des différentes cellules régionales sont désormais disponibles en ligne. Par ailleurs un mail a été envoyé individuellement à 25 000 jeunes en recherche d'une alternance via La Bonne alternance pour mettre en visibilité les offres d'emplois disponibles.
PROTECTION SOCIALE	
LS 23/10 page 3	Le nombre d'allocataires de minima sociaux est reparti à la hausse en 2022 <i>Panorama "Minima sociaux et prestations sociales" publié par la Drees le 29 septembre 2023</i> Sur 2022, une augmentation de 0.4% de personnes allocataires de minima sociaux soit maintenant 4.34 millions dû notamment à l'inflation.
LS 27/10 page 5	Le Sénat allège les formalités pour bénéficier du congé pour enfant malade <i>Proposition de loi visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels, adoptée en première lecture par le Sénat le 25 oct. 2023</i> Un salarié souhaitant bénéficier d'un congé pour enfant malade devrait seulement attester sur l'honneur de la réalité de la maladie, au lieu de devoir produire un certificat médical.
LS 24/10 page 4	Le COR commence ses travaux sur l'évolution des droits familiaux et conjugaux. Le Conseil d'orientation des retraites a débuté son évaluation des droits familiaux et conjugaux de retraite en vertu de la lettre de mission adressée par Matignon en mai dernier. Le 19 octobre, l'instance consacrait une première réunion à un état des lieux en vue de la publication de recommandations en octobre 2024. Au cœur des questionnements, le bilan redistributif de ces dispositifs de solidarité, et notamment celui en faveur des femmes. La neutralisation des droits familiaux conduirait à une baisse de pension pour plus d'un nouveau retraité de 2020 sur deux, selon le COR.
RELATIONS SOCIALES (DROIT SYNDICAL ; IRP ; CONVENTIONS ET ACCORDS)	
LS 24/10 page 2	PLF pour 2024 : adoption partielle suite à la mobilisation du 49.3. <i>Projet de loi de financement pour 2024, adopté à l'Assemblée nationale le 20 oct. 2023.</i> Le 20 octobre, les motions de censure déposées contre le gouvernement à la suite du recours à la procédure dite du "49.3" dans le cadre de l'examen du budget de l'État, ont, sans surprise, été rejetées par l'Assemblée nationale.
LS 25/10 page 1	Airbus renforce sa politique de gestion des emplois et des parcours professionnels <i>Accord de groupe relatif à la gestion des emplois et des parcours professionnels chez Airbus, 31 août 2023</i> A compter du 1er janvier 2024, les salariés d'Airbus bénéficieront d'un accord visant à adapter à la réforme des retraites les dispositifs de cessation anticipée d'activité et d'aménagement de fins de carrière, applicables depuis le 1er septembre 2023. Cet accord a été signé le 31 août 2023 entre la direction d'airbus et les syndicats CFE-CGC, CFTC et FO, applicable pour 4 ans.
RÉFORMES EN COURS sur l'assurance chômage	
LS 23/10 page 1	Dernière réunion sur l'assurance chômage avant d'entrer dans le dur de la négociation <i>Projet de mandat à l'Unédic pour la renégociation de la convention tripartite Etat-Unédic-Pôle emploi, soumis à signature le 19 oct. 2023</i> La séance du 19 octobre a permis de finaliser le projet de mandat accordé à l'Unédic pour la renégociation de la convention tripartite Etat-Unédic-Pôle emploi qui a déjà reçu un avis favorable de plusieurs parties, un courrier sera transmis au ministère du travail pour demander l'ouverture rapide d'une négociation.
LS 25/10 page 4	Députés et sénateurs parviennent à un accord en commission mixte paritaire <i>Projet de loi pour le plein emploi, adopté en CMP le 23 oct. 2023</i> Au 1er janvier l'opérateur France Travail devrait prendre la place de Pôle emploi.
LS 27/10 page 1	Assurance chômage: le patronat propose un premier projet d'accord <i>Projet d'accord relatif à l'assurance chômage - proposition de plan</i> Un plan d'accord sur l'assurance chômage a été mis sur la table du Medef, au cours de la séance de négociation interprofessionnelle du 25 octobre. Celui-ci reprend les thèmes de la lettre de cadrage gouvernementale mais y ajoute une baisse de cotisations de 0.1%. L'accord pourrait limiter la hausse de la contribution de l'Unédic au financement de Pôle emploi à 11% de ses recettes contre les 12-13% réclamés.
LS 27/10 page 2	Le détail du mandat paritaire donné à l'Unédic <i>Mandat à l'Unédic pour la renégociation de la convention tripartite Etat-Unédic-Pôle emploi</i> le mandat paritaire confié à l'Unédic pour négocier la prochaine convention tripartite a été validé lors de la réunion du 25 octobre (sur l'assurance chômage) par l'ensemble des partenaires sociaux excepté la CGT. Cette convention s'inscrit dans un contexte inédit de réforme du service public de l'emploi.